



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs  
n° 14 du 15 juillet 2013*

---

*Décision Modificative n° 1  
21 juin 2013*



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

S O M M A I R E

SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 14 DU 15 JUILLET 2013

PAGES

CONSEIL GENERAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 21 JUIN 2013

- Commission <b>Solidarité</b> .....	5
- Commission <b>Education - Animation et Vie Locale</b> .....	5
- Commission <b>Aménagement - Environnement - Administration Générale</b> .....	5
- Commission <b>Finances</b> .....	7
- Motion Société Nationale Corse Méditerranée .....	8
- Motion contre la hausse programmée de la TVA sur les billets de cinéma .....	9



## CONSEIL GÉNÉRAL

### COMMISSION SOLIDARITÉ

#### 1 - M. Michel AMIEL

Guide de l'Accueil Familial

A décidé d'approuver, conformément au document joint au rapport, les règles et modalités du travail éducatif et social applicables au placement en famille d'accueil contenues dans le « Guide de l'Accueil Familial ».

### COMMISSION EDUCATION, ANIMATION ET VIE LOCALE

#### 2 - M. Jean-Noël GUERINI

Partenariat culturel - Festival de Marseille

A décidé, pour le Festival de Marseille:

- d'inscrire un montant de 50.000€ au titre du partenariat Culturel
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer la subvention et approuver la convention à passer entre le Département et le Festival de Marseille.

#### 3 - M. Mario MARTINET

Aide exceptionnelle à la commune de Tarascon pour le regroupement des tribunaux dans l'enceinte de l'ancienne caserne Kilmaine - Avenant n° 2 à la convention tripartite.

A décidé :

- d'allouer à la commune de Tarascon, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 302.869 €, sur une dépense totale actualisée de 12.452.018 € HT, pour la réalisation d'une cité judiciaire au sein de l'ancienne caserne Kilmaine,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer avec la commune de Tarascon et l'Etat, l'avenant n°2 à la convention tripartite définissant les modalités de la participation financière des partenaires, selon le modèle joint en annexe 1 du rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

### COMMISSION AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4 - M. Hervé SCHIAVETTI

Dissolution de Territoire Rhône

A décidé :

- d'approuver la dissolution de Territoire Rhône au 31 décembre 2013 ;
- d'approuver les conditions de dissolution telles que prévues dans le rapport ;
- d'autoriser le Président de Territoire Rhône à engager les démarches nécessaires pour assurer la dissolution de l'Institution, s'agissant du personnel, des contrats en cours, des biens matériels, des archives, des locaux, des actions juridiques, de la répartition de l'actif et du passif de l'établissement public ;
- de verser aux Départements de la Drôme et de l'Ardèche, après arrêté définitif des comptes de Territoire Rhône et leur approbation par le Conseil d'administration de l'établissement, une partie de l'actif de l'établissement. La somme versée sera de 150.000 € si le solde de l'établissement, après liquidation, est supérieur à 150.000 € ou d'un montant égal au solde si celui-ci est inférieur à 150.000 €. Cette somme sera versée à hauteur de 45% au Département de l'Ardèche et à hauteur de 55% au Département de la Drôme ;

- de définir, après déduction de la somme versée aux Départements de la Drôme et de l'Ardèche, comme clé de répartition du solde du résultat budgétaire et de la trésorerie de Territoire Rhône entre les dix autres départements membres, la part proportionnelle des cotisations 2012 versée par chacun de ses membres.

#### **5 - M. Jacky GERARD**

Adhésions du Département de la Réunion et du SDIS 974 à l'Entente pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne

A décidé d'approuver les adhésions du Conseil Général de la Réunion et du SDIS 974 à l'Entente pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne sous réserve du respect de l'application de l'article 2 des statuts relatif aux modalités d'adhésion.

#### **6 - Mme Danièle GARCIA**

Création de taux de vacations pour les médecins-experts de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

A décidé

- la rétribution des médecins de l'APA sous la forme de vacations,

- l'actualisation de la rétribution des médecins vacataires de l'APA qui avait été précédemment fixée par la délibération de la Commission Permanente n° 11 du 23 février 2007.

Les dépenses générées par cette mesure pour les quatre derniers mois de l'année sont évaluées à 250 000 €

L'incidence financière complémentaire de cette mesure est de 68 000 €.

#### **7 - M. Hervé CHERUBINI**

Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux en 2012

A décidé de prendre acte, dans le cadre de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les termes de la délibération de la Commission Permanente n° 95 du 24 juin 2011, du compte rendu pour l'année 2012 des autorisations d'occupation temporaire portant sur le domaine public et privé du Département et relevant des directions concernées : Direction des Services Généraux, Direction de l'Environnement, Direction de la Jeunesse et des Sports.

#### **8 - M. Richard EOUZAN**

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de marchés publics.

A décidé de prendre acte du récapitulatif annexé au rapport des marchés, accords-cadres ou avenants notifiés entre le 1er janvier 2013 et le 31 mars 2013 (inclus) passés par le Président du Conseil Général en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du Conseil Général n°9 du 14 Avril 2011.

#### **9 - M. Jean-Noël GUERINI**

Compte rendu à l'Assemblée Départementale de l'exercice par le Président du Conseil Général de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décision d'ester en justice.

A décidé de prendre acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par le Président du Conseil Général en matière d'actions en justice, sur la période du 5 février 2013 au 26 avril 2013, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil Général par délibération n°9 du 14 avril 2011.

#### **10 - M. Jean-Noël GUERINI**

Présentation du rapport d'activité des services du Département pour l'exercice 2012

A pris acte du rapport d'activité des services du Département pour l'exercice 2012.

## COMMISSION FINANCES

### 11 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Rayon de Soleil de l'Enfance de Pomeyrol pour la construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social à Saint-Etienne-du-Grès

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association Rayon de Soleil de l'Enfance de Pomeyrol à hauteur de 750 000,00 € représentant 50% d'un emprunt à contracter auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 500 000,00 € destiné à financer l'opération de construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, sur la commune de Saint-Etienne-du-Grès,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

### 12 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations pour la construction d'une résidence sociale «Maison relais du Moulin» : 20 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI) - 339, Bd national à Marseille 3ème arrondissement.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations à hauteur de 623 826,00 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 1 386 280,00 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts destiné à financer l'opération de construction d'une résidence sociale dénommée «Maison relais du Moulin», composée de 20 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI) et destinée à l'accueil de femmes isolées au 339, Bd National dans le 3ème arrondissement de Marseille.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

### 13 - M. Hervé CHERUBINI

La consolidation des comptes du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Exercice 2013 (comptes 2011)

A pris acte des informations contenues dans le rapport sur la consolidation des comptes du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2011.

Le rapport n'entraîne aucune incidence financière.

### 14 - M. Hervé CHERUBINI

Restes à recouvrer du Payeur Départemental.

A constaté que l'état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2012, s'élève à 139 241 634,21 €, dont 135 438 192,47 € pour le budget général et 3 803 441,74 € pour les budgets annexes, dont il convient, pour le Payeur Départemental, de poursuivre le recouvrement.

### 15 - M. Hervé CHERUBINI

Compte de gestion pour l'exercice 2012 du Payeur départemental (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives).

En fonction des précisions apportées dans le rapport, et vu le compte de gestion pour l'exercice 2012, a décidé d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2012 (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives) présenté par le comptable public.

### 16 - M. Hervé CHERUBINI

Compte administratif pour l'exercice 2012 (budget principal et budgets annexes).

- M. Jean-Noël Guérini ayant quitté la séance, et sous la présidence de M. Daniel Conte

a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 chapitre II du titre I du livre VI du CGCT, et du tome 2 titre 4 chapitre 1 paragraphes 6 et 7 de l'instruction M52 :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes, et arrêté aux résultats indiqués dans le rapport,

- de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme décidé dans le rapport.

Abstention du Groupe « l'Avenir du 13 ».

## **17 - M. Hervé CHERUBINI**

Budget supplémentaire 2013 - reprise des résultats 2012.

A décidé :

- de prendre acte de la répartition fonctionnelle corrigée du budget primitif 2013,

- d'adopter le budget supplémentaire pour 2013, soit :

- 258 610 977,74 € de mouvements réels sur le budget général,

- 411 467,42 € de mouvements réels sur le budget annexe des ports départementaux,

- 839 669,65 € de mouvements réels sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

- de consacrer l'excédent dégagé du budget principal à une réduction de l'emprunt à hauteur de 14 878 201,03 €,

- d'adopter les modifications d'autorisations de programme prévues au projet de budget supplémentaire,

- de porter le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,22 pour l'année 2014,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,

- de spécifier que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Abstention du Groupe « l'Avenir du 13 ».

Abstention de Mme ECOCHARD, M.NOYES et M.PEZET

## **MOTION SOCIÉTÉ NATIONALE CORSE MÉDITERRANÉE**

Personne n'ignore la situation dramatique que vit aujourd'hui la Société Nationale Corse Méditerranée.

Le plan annoncé hier en conseil de surveillance prévoit 600 suppressions de poste ETP. Si cela devrait correspondre à des départs volontaires, il n'en reste pas moins que ce sont entre 800 et 850 personnes qui vont perdre leur travail.

Faut-il rappeler que l'Assemblée corse a finalement voté le rejet des offres présentées dans le cadre de la délégation de service public maritime, laissant ainsi les candidats dans l'incertitude, et que la SNCM est sous la menace d'un remboursement d'aides demandé par la commission européenne ?

Aggravées par le flou qui règne sur la volonté réelle de VEOLIA, l'angoisse et les interrogations des salariés, de leurs familles mais aussi des acteurs locaux, publics comme privés, sont plus que légitimes.

La SNCM recouvre de nombreux enjeux, tant sociaux qu'économiques ou encore en matière de desserte territoriale.

Elle joue un rôle essentiel sur la place portuaire mais aussi au cœur du bassin méditerranéen. C'est un atout indéniable pour la ville de Marseille, consacrée comme une priorité par le Gouvernement, et pour son port dont le redressement doit se poursuivre. C'est enfin un rouage déterminant du service public qu'elle assume pleinement, et au nom duquel elle a réalisé de nombreux efforts ces dernières années.

Il est aujourd'hui indispensable que l'Etat manifeste clairement et concrètement son soutien, en confirmant sa présence au sein de la compagnie, et en soutenant activement les projets économiques crédibles reposant notamment sur le renouvellement de la flotte afin d'adapter cette dernière (navires utilisant des carburants moins coûteux par exemple).

Alors que tous les acteurs publics, au premier rang desquels le Gouvernement et les collectivités, se mobilisent pleinement pour favoriser la création d'emplois et la croissance, il est incompréhensible de ne pas se battre aux côtés d'une entreprise symbolique qui fait vivre plus de 2 000 familles.



Le Conseil Général des Bouches du Rhône réaffirme son soutien et sa solidarité aux marins et personnels de la société, son attachement à son rôle dans le développement économique du port et demande à l'Etat de lever toutes les incertitudes qui pèsent sur son avenir.

Adoptée à l'unanimité

### **MOTION CONTRE LA HAUSSE PROGRAMMÉE DE LA TVA SUR LES BILLETS DE CINÉMA**

La TVA appliquée sur les entrées de cinéma est passée au 1er Janvier 2012 de 5,5% à 7%. Dans le cadre des arbitrages du Projet de Loi de Finances 2014, elle devrait augmenter de nouveau, au 1er janvier 2014, pour passer à 10% alors que l'édition littéraire et le spectacle vivant (théâtre, ballet, opéra...) bénéficieront d'un taux réduit à 5 %.

Sortie culturelle, populaire, et qui reste accessible, y compris par les plus modestes de nos concitoyens, le cinéma joue un rôle important en matière d'animation et de lien social, surtout en milieu rural.

Cela est particulièrement vrai dans le département des Bouches-du-Rhône qui compte 46 cinémas (133 écrans) répartis sur l'ensemble de son territoire, dont 27 sont classés Art et Essai.

La culture doit rester accessible à toutes et à tous, notamment grâce à une TVA réduite qui permettra de maintenir un prix de place à la portée du plus grand nombre tout en préservant l'équilibre économique fragile du secteur cinématographique.

Le Gouvernement, qui entend examiner la question de la cohérence des taux de TVA du secteur culturel courant 2013, ne doit pas exclure le cinéma du champ culturel, ce qu'une TVA à 10% aurait comme incidence.

Aussi, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône demande au Gouvernement de ne pas relever le taux de TVA applicable à la billetterie cinéma, et de le ramener au taux de 5,5%, pour que le caractère culturel du 7ème art soit réaffirmé et que l'accès de nos concitoyens à une culture de proximité soit garanti.

Adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Les délibérations pourront être consultées au Service des Séances de l'Assemblée – Bât. B – 1<sup>er</sup> étage – Porte 1131.

\* \* \* \* \*



